

ne possède un régime de pension indexé sur l'indice du coût de la vie.

Lorsque nous prendrons une décision à ce sujet, s'il s'agit d'une solution permanente, comme les honorables vis-à-vis l'ont proposé, il faudrait peut-être alors indexer ces pensions sur un indice quelconque du coût de la vie. Ce n'est pas une affaire simple. On a secouru les cas les plus pitoyables parmi les fonctionnaires à la retraite, en fait parmi les pensionnés d'un bout à l'autre du pays, grâce au régime de pension de vieillesse supplémentaire qui garantit à chaque Canadien, qu'il soit fonctionnaire de l'État ou non, un revenu minimum de \$105 par mois lorsqu'il atteint l'âge de la retraite. Cette pension est indexée sur l'indice du coût de la vie.

Le rapport du comité a fait l'objet d'une étude très minutieuse. En répondant aux questions des députés, je leur ai donné l'assurance que l'on examinait attentivement toute la question. Nous avons l'intention de continuer à le faire. Notre décision sera annoncée à l'automne. J'ai indiqué publiquement et privément quels étaient mes espoirs à cet égard, mais il appartient au gouvernement de prendre une décision sur le programme particulier qui sera mis de l'avant. Nous ne devons pas prendre une décision qui permettra à certains pensionnés de toucher \$25 et à d'autres seulement \$5. Ce n'est pas une façon de régler le problème. Il nous faut trouver une solution qui prévienne le rebondissement du problème tous les deux ou trois ans. C'est ce qui est arrivé lorsque le chef de l'opposition a pris des dispositions à cet égard: aucune autre mesure n'a été prise au cours des quatre années suivantes. A mon avis, à cette époque-là, le sort des fonctionnaires retraités s'était également détérioré eu égard au coût de la vie.

M. Douglas: Puis-je demander au ministre si le gouvernement n'avait pas étudié une formule avant de recevoir le rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes?

• (12.30 p.m.)

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, le gouvernement a étudié bon nombre de formules, y compris celle qu'on a utilisée en 1958, mais qui ne nous a pas semblé appropriée comme méthode propre à résoudre ce problème de façon définitive. Nous poursuivons l'étude de cette question, mais ce n'est pas aussi simple que mon ami cherche à le faire croire. Les fonctionnaires retraités touchent des pensions après avoir travaillé dans la fonction publique pendant des périodes de temps variables. On pourrait proposer une formule de hausse linéaire, de sorte qu'une pension de \$110 par mois pourrait être portée

à \$125 ou à \$135; or le retraité qui n'aurait travaillé dans la fonction publique que fort peu de temps serait traité sur le même pied que celui qui compterait de nombreuses années de service, ce qui serait injuste. C'est une affaire compliquée...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne veux pas interrompre le ministre, mais je devrais, je pense, prendre la liberté de rappeler à tous les députés qui veulent participer au débat que leur contribution devrait, au moins, se rapporter à la motion dont la Chambre est saisie. Je présume qu'il est permis de mentionner les pensions des fonctionnaires retraités, mais les observations doivent se rattacher à la question relative à l'ajournement. C'est la question dont la Chambre est saisie.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, il importe beaucoup de députés interviennent dans ce débat. Il n'y a pas de monopole dans cette Chambre, certainement pas de l'autre côté, lorsqu'il s'agit de détourner l'attention de la question réelle qui fait l'objet de la discussion ce matin. Cette question, comme Votre Honneur vient de le dire, consiste à décider si nous ajournons ou non, ou si nous nous absentons—je ne veux pas parler de congé, parce que nous savons trop bien pour la plupart ce qu'il en est, quoique ce sera un changement de décor et un court répit pour nous—avant de nous occuper des pensions des fonctionnaires retraités.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) s'emploie depuis si longtemps à voiler les faits qu'il a essayé de le faire avec cette question en parlant, ce qui était fort intéressant, du récent congrès de notre parti. D'autres tactiques de diversion ont été essayées. Mais le fait demeure qu'il faut aborder cette affaire maintenant, et nous devons décider si, oui ou non, le gouvernement manque à ses devoirs en n'abordant pas la question des pensions avant d'ajourner.

Le ministre du Revenu national (M. Benson) a dit que le gouvernement ne pouvait pas pendant les dernières cinq minutes proposer un régime de pensions, ou qu'il ne fallait pas s'attendre à ce que le gouvernement le fasse. D'après moi, cet argument n'a aucune valeur; la question est discutée depuis bien longtemps.

Maintenant je veux simplement invoquer le témoignage d'un témoin, qui ne fait pas partie de notre groupe, mais qui est le porte-parole de beaucoup de Canadiens. Il y a beaucoup d'autres témoins de ce genre. Je veux citer un éditorial publié dans le *Province* de Vancouver, le 24 juin 1967. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, ce journal n'appartient pas à notre parti. Il n'est pas influencé par